

RANDONNÉES À CHEVAL :

Le guide et éleveur est américain, dans la région avec ses chevaux depuis 30 ans. Carte professionnelle n°00698ED0058. Issu d'un élevage de Merens et de pottocks, le troupeau est aujourd'hui un mélange varié de chevaux calmes au pied sûr, ils vivent toute l'année dehors, en liberté. Le matériel est constitué de selles portugaises d'officier (monte anglaise), d'hachamores et de sacoches.

Niveau

Être à l'aise à cheval et à pied, capable d'être en selle de 5 à 7 heures/jours. Tout le monde le peut, mais chacun doit être prêt à faire un effort physique.

Nombre de participants

5 minimum et 8 maximum (des groupes hétérogènes sont souvent constitués)

Hébergement

1/2 pension au centre et à la maison, en refuge, en gîte ou en hôtel, en fonction des possibilités et des désirs de chacun. Pique-nique maison à midi, fourni par le guide.

Habits / équipement

Vêtements confortables et adaptés à une météo montagne. Un pantalon résistant (un jean fait bien l'affaire), **de bonnes chaussures de montagne**. Apportez vos chaps et autres bombes si vous en avez. Des bananes sont prévues pour emporter vos affaires de toilettes et un change pour le soir. Les nuits se font généralement en refuge ou en gîte, un sac à viande suffit.

Réservation

Nous demandons des arrhes, à hauteur de 30%. Aucun remboursement ne serait fait 2 semaines avant le départ, ou en cas de maladie et d'accident pendant la randonnée.

Assurances et responsabilité civil

La randonnée équestre répond à un besoin d'évasion dans un milieu naturel, ce qui induit certains risques comme toute activité de plein air. Le guide met en oeuvre des méthodes rationnelles et adaptées au terrain pour garantir le maximum de sécurité. Le centre de Tourisme Equestre est assuré en responsabilité civile, qui ne sera engagée qu'en cas de faute professionnelle. Et, en aucun cas, il ne sera responsable des accidents, blessures, etc. pouvant survenir au cours des randonnées ainsi que des dégâts et pertes éventuels de matériel. En conséquence, il devient obligatoire que tout participant ait souscrit une assurance individuelle. Le paiement de la randonnée sera considéré comme l'acceptation de ces conditions.